

AR PREFECTURE

006-210601597-20181205-6_05_12_2018-DE
Reçu le 10/12/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt

En préfecture du
Et publication en mairie du

10/12/18
11/12/18



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2018 À 17H00

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

Étaient Présents : Monsieur André **BEZZINA** Madame Catherine **BARRAJA**, Madame Joëlle **BRAVETTI**, Madame Pasquale **HATTEMBERG**, Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**, Madame Juliana **CHICHMANIAN**, Monsieur Jean-Louis **BAUCHET**, Madame Christiane **FROUTÉ**, Madame Marie **ADAMO-BRONSONE**, Monsieur André **BIANCHERI**, Monsieur Jean-Paul **GEAY**, Madame Isabelle **PALAZZOLLI**, Madame Monique **LAUGIER**, Madame Gisèle **AMÉDÉO**, Madame Claudine **KHOKHLOV**, Monsieur Joseph **COSENTINO**, Madame Anne **RAINAUD**, Monsieur Jean-François **GIAUME**, Monsieur Régis **BELLI**, Monsieur Florian **VIALLA**, Monsieur Richard **CONTE**, Madame Patricia **DEGUS**, Monsieur Jean-Pierre **MANGIAPAN**, Madame Christine **PETRUCELLI**, Madame Marie-Paule **ZANOTTI**.

Absents avec procuration :

Monsieur Bernard **REBUFFEL** donne procuration à Madame Joëlle **BRAVETTI**
Monsieur Robert **BOJANOVICH** donne procuration à Monsieur Jean-François **GIAUME**

Absents excusés :

-Monsieur Cédric **CIRASA**

Monsieur Florian **VIALLA** est élu secrétaire de séance.

**6/ OBJET : ORGANISATION DU COMBAT NAVAL FLEURI 2019.
DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES ALPES-MARITIMES ET A LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**

Madame Pasquale expose à ses collègues :

« La Commune de Villefranche-sur-Mer organisera le 18 février 2019 le traditionnel Combat Naval Fleuri.

Cette bataille de fleurs met à l'honneur une flotte de pointus ornés de fleurs du pays, qui défilent sur le Port de la Santé.

Elle est également une journée de découverte pour les touristes, des lieux qui constituent le patrimoine de la commune, grâce à des animations organisées sur les quais ou dans les musées de la citadelle.

Le budget prévisionnel est le suivant :

- Dépenses :	28 471,00 euros
- Recettes :	
- Subvention Métropole Nice Côte d'Azur =	2 000,00 euros
- Subvention du Conseil Départemental =	2 000,00 euros
- Stands =	300,00 euros
- Autofinancement =	24 171,00 euros

Je vous demande :

- D'approuver le budget prévisionnel de la manifestation qui était joint en annexe de votre ordre du jour
- De solliciter les subventions du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter les sponsors ou mécénats, privés ou publics, pour cette manifestation.

Les crédits seront inscrits au budget 2019 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives